



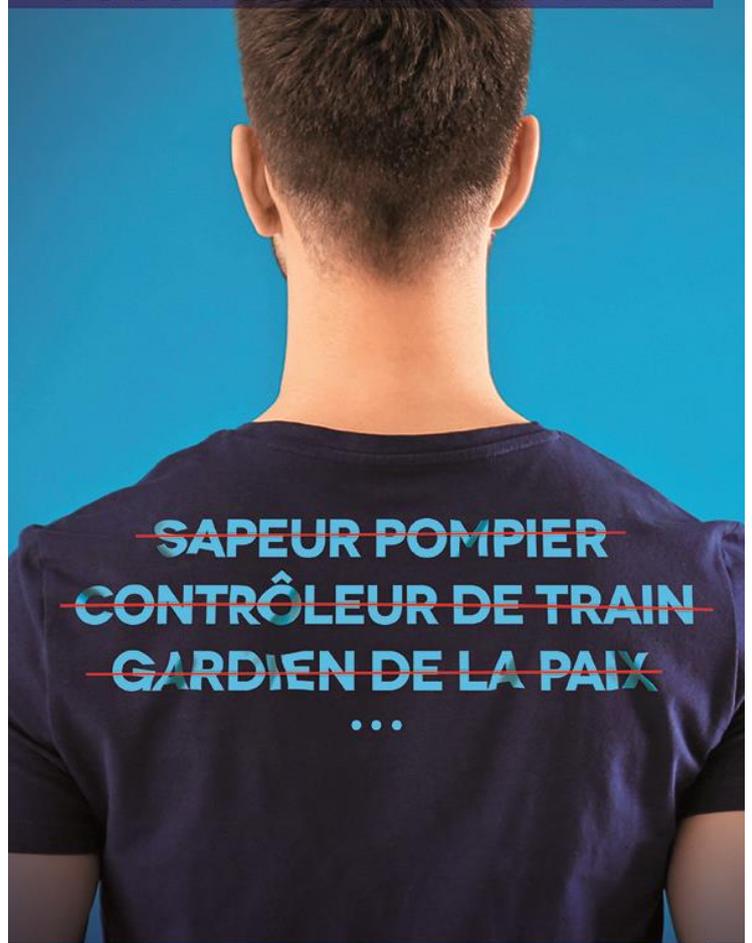
**DIABÉTIQUES,
CERTAINS MÉTIERS
VOUS TOURNENT LE DOS !**



**Tous concernés, signez la pétition !
Diabetemetiersinterdits.com**



**DIABÉTIQUES,
CERTAINS MÉTIERS
VOUS TOURNENT LE DOS !**



**Tous concernés, signez la pétition !
Diabetemetiersinterdits.com**

Colloque « Diabète et travail : pour un accès et un maintien dans l'emploi adaptés à chaque patient »

14 novembre 2019

Maison de la Chimie - Paris



Dans la perspective de l'examen du projet de loi « Santé au Travail » courant 2020, la **Fédération Française des Diabétiques s'investit sur l'accès à l'emploi et les conditions d'employabilité des personnes diabétiques**. Alors que la pathologie reste aujourd'hui une cause notoire de discrimination dans la vie professionnelle, il est urgent de mettre le diabète au cœur des politiques de santé et d'emploi.

A l'occasion de la 38^{ème} Journée Mondiale du Diabète, la Fédération Française des Diabétiques a réuni le 14 novembre 2019 à la Maison de la Chimie, un panel de professionnels et d'experts sur l'emploi des personnes diabétiques - patients, médecins et experts de la santé au travail, responsables politiques et syndicaux - afin de **co-construire des propositions responsables et constructives**.

Au programme de cette journée : un colloque sur la thématique **« Diabète et travail : pour un accès et un maintien dans l'emploi adaptés à chaque patient »**.

En voici une brève restitution.



Retour sur la mobilisation

De **2017 à 2018**, la Fédération a lancé les **Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques**, sous le haut patronage du Ministère des Solidarités et de la Santé. Les avis des **plus de 60 000 personnes** qui se sont exprimées **sur tout le territoire** ont été traduits en **15 propositions déclinées en 58 actions**.

L'**emploi, source d'émancipation mais aussi de discriminations pour les personnes diabétiques**, est apparu comme un **défi majeur**. La Fédération a synthétisé les contributions en deux revendications :

- **créer un comité interministériel sur la révision des textes réglementaires d'accès à l'emploi ;**
- **créer un statut intermédiaire à la Reconnaissance Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) pour les personnes en Affection Longue Durée (ALD).**

Parce que les discriminations de principe liées à une pathologie ne sont plus acceptables aujourd'hui, la Fédération a lancé une campagne médiatique « **Diabétiques, certains métiers vous tournent le dos** » pour mobiliser l'opinion publique au-delà des premiers concernés par le diabète. Les témoignages vidéo sont à découvrir sur [le site de la Fédération](#).

Lancée en amont de la Journée Mondiale du Diabète par la Fédération, la **pétition** visant à demander au Gouvernement de réviser les textes réglementaires qui interdisent aux personnes diabétiques d'accéder à certaines professions a recueilli **plus de 30 200 signatures**.



La Fédération remercie très chaleureusement...

- **Béatrice Descamps**, Députée du Nord
- **Pr Bernard Bauduceau**, Société Francophone du Diabète
- **Thierry Sauvage**, Médecin chef de la Direction générale des affaires maritimes
- **Frantz Chout**, Chef de pôle, directeur de la sécurité de l'aviation civile
- **Jean-Marc Brouart**, Association de pompiers diabétiques
- **Thierry Leguevel**, Secrétaire général de l'UFM CFDT
- **Ian Boucard**, Député du Territoire de Belfort
- **François Cosker**, Administrateur CFTC à l'AGEFIPH
- **Cédric Grouchka**, membre du collège de la HAS
- **Yvan Talpaert**, Directeur sécurisation des parcours à l'AGEFIPH
- **Elise Fosset**, Association Régionale pour l'amélioration des conditions de travail, Ile-de-France
- **Gérard Lasfargues**, Diabétologue, Professeur de médecine et santé au travail, Université Paris Est
- **Catherine Pinchaut**, Secrétaire nationale de la CFDT
- **Gérard Raymond**, Président de France Assos Santé
- **Hervé Réquillart**, animateur du colloque et administrateur de la Fédération

En ouverture

« Le temps est venu d'agir ensemble : pour que les règlements soient revus, adaptés à la pathologie, au regard des avancées médicales, et pour que les personnes atteintes de maladies chroniques ne se voient pas sorties précocement du marché du travail. »

Béatrice Descamps, députée du Nord



« Il semble exister une fracture infranchissable entre le monde de la technologie de santé, innovante au service des individus et de leur autonomie, et celui de la réglementation sociale archaïque et non évolutive. Une loi importante sera déposée au parlement au printemps prochain sur le thème « Santé et travail » : gageons qu'elle soit un terreau efficace pour des évolutions en faveur des patients diabétiques. »

Jean-François Thébaut, Fédération Française des Diabétiques

Table-ronde n°1 :

Vivre avec un diabète aujourd'hui : quelle réalité au quotidien ?

En présence de :

- **Pr. Bernard BAUDUCEAU**,
Diabétologue, représentant la
Société Francophone du Diabète
- **Caroline GUILLOT**, Sociologue,
responsable du Diabète LAB



Des discriminations au travail qui fragilisent en premier lieu les populations précaires :

Caroline Guillot rappelle que les études du Diabète LAB de la Fédération Française des Diabétiques démontrent que la population peu qualifiée est la première victime de la précarité au travail.

Face aux évolutions thérapeutiques, il est urgent d'actualiser une réglementation obsolète :

S'il y a consensus sur le point qu'il serait irresponsable d'ouvrir tous les métiers réglementés à toutes les personnes diabétiques, les réglementations sont indiscutablement **trop restrictives** et **déconnectées de la réalité de la vie avec un diabète**. Il ressort des études sociologiques menées par le Diabète LAB (laboratoire d'études sociologiques de la Fédération) que **les dispositifs médicaux modernes limitent fortement les interruptions de travail nécessaires par le passé**. Ils ont également contribué à faire évoluer l'acceptabilité du diabète chez les patients.

Malgré ces évolutions thérapeutiques majeures, les risques d'hypoglycémie et ses conséquences (maaises, changements d'humeur) sont inhérents à la pathologie. Le **Pr. Bernard Bauduceau** pointe pour ces raisons le fort **enjeu du partage de la responsabilité entre les médecins qui délivrent l'aptitude pour les métiers réglementés**, et la nécessité d'un **accompagnement protocolaire strict**. En outre, l'adoption d'une approche au cas par cas, permettant de **juger de la capacité du travailleur au-delà de sa pathologie**, est nécessaire. A cette démarche pourrait s'ajouter la création d'un **espace de dialogue employeur - employé** pour échanger sur les éventuelles craintes de l'employeur.

« Le cas par cas est essentiel. Les craintes sont des deux côtés : la crainte du patient et la crainte de l'employeur, qu'il faut pouvoir accompagner. Il doit y avoir des espaces de dialogue et d'écoute. »

Caroline Guillot, Sociologue, responsable du Diabète LAB

« Il y a un entre-deux à trouver entre le plein emploi et l'inaptitude »

Yoann Pineau, sous-officier de gendarmerie, déclaré inapte suite à la découverte de son diabète en novembre 2017*

« Quand on est diabétique de type 1, on ne peut pas oublier un seul jour qu'on est diabétique, mais les capteurs ont beaucoup amélioré la gestion de la maladie. Il y a une progression considérable de la prise en charge. »

Pr. Bernard Bauduceau, Diabétologue, représentant de la SFD



« C'est en ouvrant un peu les portes que l'on va donner aux patients des objectifs. Si j'ai une bonne hémoglobine glyquée (reflet de la glycémie sur 2/3 mois), je sais que je vais pouvoir faire mon métier, et je vais me donner les moyens d'y arriver. Cela nous booste au quotidien. »

Alizée Agier, championne du monde de karaté et diabétique*

*Les témoignages vidéo de Yoann et Alizée sont disponibles sur le site web de la Fédération, rubrique « Nos actualités »

Table-ronde n°2 :

Métiers interdits : quelles évolutions ?

En présence de :

- **Thierry SAUVAGE**, Médecin chef de la Direction générale des affaires maritimes
- **Frantz CHOUT**, Chef de pôle, directeur de la sécurité de l'aviation civile
- **Jean-Marc BROUART**, Association des pompiers diabétiques
- **Thierry LEGUEVEL**, Secrétaire général de l'UFM CFDT
- **Ian BOUCARD**, Député du Territoire de Belfort



« Aujourd'hui la discrimination par rapport à la santé n'est pas plus acceptable que celle liée au genre. »
Ian Boucard, député des Territoires de Belfort et auteur d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à réviser les textes réglementaires sur l'accès à l'emploi des personnes diabétiques (octobre 2019)

Des avancées notoires doivent cependant être soulignées. Celles-ci doivent être de nature à inspirer et rassurer les pouvoirs publics :

« Saisis par la Fédération, nous nous sommes inscrits dans une démarche consistant à évaluer les risques patients [sur la sécurité] par rapport aux bénéfices, ce qui a permis l'ouverture d'une partie des métiers aux personnes diabétiques avec des conditions de suivi et d'équilibre du traitement. »

Thierry Sauvage, médecin chef de la direction générale des affaires maritimes, MTES

En matière d'aviation civile, « le choix a été fait de passer d'une réglementation fondée sur les a priori à une réglementation fondée sur les preuves. » **Frantz Chout**, directeur de la sécurité de l'aviation civile, ministère des Transports. Ainsi, désormais, il est possible pour une personne diabétique de se lancer dans le pilotage d'avion de loisir.

Deux enseignements majeurs ont été tirés de ces assouplissements :

- Le cas par cas engageant la responsabilité du médecin, il est nécessaire de diffuser des **recommandations** permettant aux professionnels de santé de se sentir **accompagnés** dans ce choix.
- Le **partage d'expérience** et la collecte de preuves sont importants et de nature à **rassurer**.

Une volonté politique partagée et une prise de conscience du Gouvernement

La volonté de faire évoluer ces réglementations semble se dessiner, en témoignent la question orale de la députée **Béatrice Descamps**, les 17 questions écrites de nombreux parlementaires, la proposition de loi de la députée **Agnès Firmin le Bodo** et la proposition de résolution du député **Ian Boucard**.

Le 3 décembre 2019 à l'Assemblée nationale, à la question orale posée par la députée **Maud Petit** sur la révision du SIGYCOP (qui détermine les conditions médicales d'aptitude à l'entrée dans de nombreux corps de la fonction publique), le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics **Olivier Dussopt** répond : « *Ce référentiel est-il juste et tient-il compte des progrès médicaux ? La réponse est non. Vous avez évoqué le diabète de type 1 qui, aujourd'hui, interdit d'être candidat à un concours administratif, alors même que nous savons que les diabétiques peuvent exercer leur métier. [...] Nous travaillons à ces modifications qui consistent à revoir les conditions d'aptitude pour que la justice soit rétablie [...].* »

« *Quand Yoann porte sa tenue de gendarme, il ne peut pas conduire. Quand il n'est pas en tenue, il peut. Visiblement, il faut retirer le permis de chasse à tous les diabétiques ?!* »

Jean-Marc Brouart*, Association des pompiers diabétiques

« *Des premiers pas ont été consacrés, notamment en ce qui concerne le secteur maritime. Cela va nous permettre de réfléchir aux évolutions réalisables pour d'autres métiers.* »

Thierry Leguevel, Secrétaire général de l'UFM CFDT

« *Les recommandations sont du droit souple, c'est-à-dire que le médecin décideur peut faire du cas par cas et s'en affranchir s'il le juge nécessaire. Il a la capacité, en tenant compte de la règle générale, de son expérience personnelle et de la préférence patient, de prendre une décision adaptée au profil de la personne.* »

Cédric Grouchka, Membre du collège de la HAS

*Le témoignage vidéo de Jean-Marc est disponible sur le site web de la Fédération, rubrique « Nos actualités »

Table-ronde n°3 :

Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques : oui c'est possible !

En présence de :

- **François COSKER**, Administrateur CFTC à l'AGEFIPH
- **Cédric GROUCHKA**, Membre du collège de la Haute Autorité de Santé
- **Elise FOSSET**, Agence Régionale pour l'amélioration des conditions de travail, Ile-de-France
- **Gérard LASFARGUES**, Diabétologue, Professeur de médecine et santé au travail, Université Paris-Est
- **Catherine PINCHAUT**, Secrétaire nationale de la CFDT
- **Yvan Talpaert**, Directeur de la sécurisation des parcours à l'AGEFIPH



Extrait des études du Diabète LAB : le vécu du diabète au travail

Trois grandes études du Diabète LAB menées entre 2017 et 2019 ont permis de recueillir des informations sur le vécu au travail des personnes diabétiques. Celles-ci ont reçu un écho très favorable de la part des personnes interrogées : pour la dernière étude, près de 4000 réponses ont été fournies en trois semaines.

Si 70% des personnes interrogées déclarent avoir bénéficié d'au moins une situation positive au travail au cours des deux dernières semaines (signe d'acceptation ou de soutien), 80% déclarent avoir rencontré au moins une difficulté au travail, liée à leur diabète, pendant les deux semaines qui ont précédé l'enquête. Parmi ces difficultés on retrouve notamment que 18% ont des difficultés à se libérer pour se rendre à un rendez-vous médical pour leur diabète, et seulement 12% ont pu aménager leur planning pour consulter un professionnel de santé pendant leur travail.

Retrouvez l'ensemble des résultats de l'étude ici : diabetelab.org, rubrique ETUDES

Le calendrier législatif sera bientôt marqué par l'examen d'une loi Santé au travail, l'occasion de réaffirmer le rôle de l'employeur pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques.

Les deux rapports Lecocq sur la santé au travail, dans le privé (juin 2019) et dans la fonction publique (octobre 2019), vont alimenter les réflexions du Gouvernement dans la préparation du projet de loi. L'aide au maintien dans l'emploi par l'intervention précoce dans le parcours de soins et l'adaptation du poste de travail figure parmi les recommandations principales.

L'employeur, garant de la bonne organisation du travail, se doit d'activer des solutions organisationnelles pour davantage de flexibilité dans l'entreprise. Ainsi peut-il envisager diverses actions : faciliter le télétravail, améliorer l'ergonomie du poste de travail, développer et améliorer le rôle de manager de proximité, etc.

« Dans une entreprise, il y a toujours des personnes « ressources » pour celles qui ont une maladie chronique. Le médecin de santé au travail doit en tenir compte lorsqu'il juge la capacité de maintien dans l'emploi ou d'embauche d'un salarié. »

Gérard Lasfargues, Diabétologue, Professeur de médecine et santé au travail à l'Université Paris-Est

Quelques principes clés pour prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs :

▪ Selon la Haute Autorité de Santé :

- Anticiper les conséquences de sa pathologie : confiance et rigueur ;
- Coordonner les acteurs du maintien dans l'emploi et fluidifier le partage de l'information ;
- Faire de la visite de pré-reprise la pierre angulaire de la prise en charge.

« Tout plan de retour dans l'emploi doit considérer le travailleur comme un acteur de sa propre reprise » **Cédric Grouchka**, Membre du collège de la HAS

▪ Selon l'ARACT :

- Créer les conditions d'une libération de la parole, pour que les personnes atteintes de maladies chroniques ne redoutent plus d'en parler. Garder le secret n'est acceptable, ni pour le travailleur qui met en danger sa santé, ni pour l'employeur qui ne peut pas anticiper et doit composer avec l'absentéisme déstabilisant pour son activité ;
- Envisager le télétravail comme une véritable solution organisationnelle.

▪ Selon l'Agefiph :

- Donner les moyens au manager de proximité d'établir le lien de confiance nécessaire à la libération de la parole ;
- Les dispositifs comme Cap'Emploi sont essentiels pour favoriser le maintien dans l'emploi : ils permettent de créer les conditions nécessaires pour que la personne soit maintenue dans son emploi. Il y a environ 20 000 interventions positives en ce sens par an.

« Personne, employeur, services de santé au travail : voilà le triptyque du maintien dans l'emploi »

Yvan Talpaert, Directeur de la sécurisation des parcours à l'Agefiph

▪ Selon la CFTC :

- Adapter le poste de travail ;
- Encourager les employeurs à tenir compte des questions du maintien dans l'emploi avant que la situation ne se présente ;
- Renforcer le dispositif d'accompagnement par Cap 'Emploi.

▪ Selon la CFDT :

- Considérer les syndicats comme un acteur fondamental du maintien dans l'emploi ;
- Instituer le temps comme moyen de compensation en créant un compte temps universel à disposition et à discrétion du salarié.

La Fédération a souhaité recueillir l'avis des intervenants sur deux propositions qu'elle soutient.

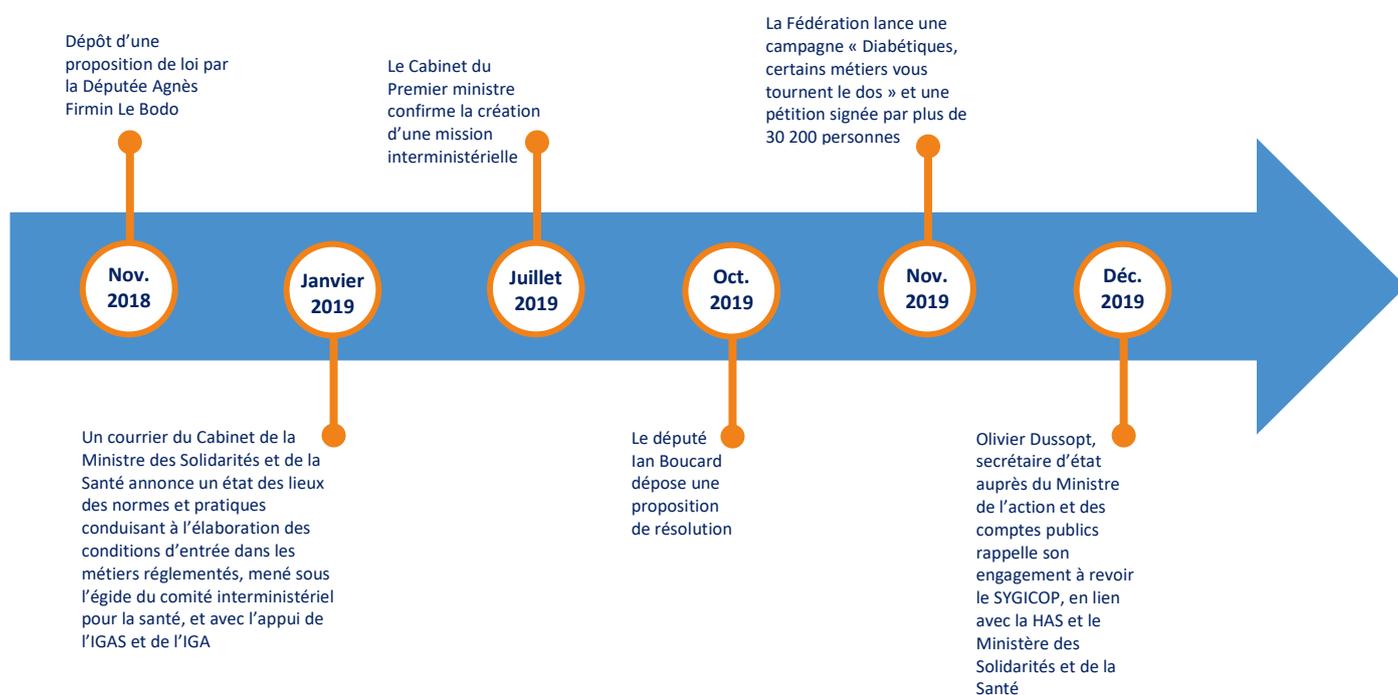
- **Faut-il distinguer RQTH et statut intermédiaire ?**
 - Si certains pointent les failles du statut comme solution à la prise en compte des ALD, tous admettent que la réflexion sur l'évolution de la RQTH est nécessaire ;
 - Un travail de coordination avec les parties prenantes pour en définir les modalités (périmètre des bénéficiaires, financement) est naturellement nécessaire.

- **Faut-il prévoir un temps financé pour la gestion personnelle de sa maladie ?**
 - Il y a consensus des intervenants sur la nécessité de donner du temps aux travailleurs en ALD. Le temps, encadré par un protocole médical, est largement perçu comme un moyen de compensation. Les sources de financement (employeur, Agefiph ou autres) sont à codéfinir.

Synthèse des revendications intégrées dans l'agenda politique

Métiers interdits :

Nous demandons au Gouvernement de **réviser les textes réglementaires qui interdisent aux personnes diabétiques d'accéder à certaines professions** afin qu'elles puissent exercer le métier de leur choix **au regard de leurs aptitudes et de leur état de santé, au cas par cas**. Si des signaux positifs sont envoyés depuis des mois, la Fédération attend encore une annonce officielle du Gouvernement sur le lancement d'une mission interministérielle de révision de ces textes.



Maintien dans l'emploi des personnes en affection de longue durée (ALD) :

La loi Santé au travail, réelle opportunité de transformation du dispositif de prévention et d'accompagnement :

- Recréer le **lien de confiance** entre salariés en ALD et employeurs ;
- Favoriser une **organisation du travail** plus souple ;
- Face aux limites du **statut RQTH** : créer un statut intermédiaire pour les personnes en ALD afin de permettre aux personnes en ALD de bénéficier d'autorisation d'heures d'absences rémunérées tout en offrant aux employeurs un avantage à garantir ce droit ;
- Remettre le travailleur en ALD **au cœur** du retour dans l'emploi.



La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'une centaine d'associations locales et de délégations, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de personnes diabétiques.

Chacun contribue à sa mesure à nos 3 missions sociales :

- L'information, l'accompagnement et la prévention,
- La défense individuelle et collective des patients,
- La recherche et l'innovation.

Nos 3 missions participent à améliorer la qualité de vie des personnes diabétiques et à faire vivre et évoluer notre démocratie en santé au cœur des territoires.

Fondée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère de la santé pour la représentation des usagers, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, et de toute corporation professionnelle.

La Fédération, acteur de santé de son siècle, est guidée dans son action quotidienne par 6 valeurs :

- Le militantisme
- L'humanisme
- L'innovation
- La qualité
- La proximité
- L'indépendance

Partagez notre expérience collective, et soutenez nos actions !

Contact sur la thématique « Diabète et travail » :

Manon Soggiu

Responsable des affaires publiques

m.soggiu@federationdesdiabetiques.org

01 84 79 21 33

www.federationdesdiabetiques.org

88 rue de la Roquette

CS 20013

75544 Paris cedex 11